

Bilan de la campagne de demandes de césure 2022-2023

Conseil de la Faculté des Sciences, 27 septembre 2022

L'année de césure reconnue par l'université : à quoi ça sert ?

- **A conserver son statut d'étudiant**

- Etudiant inscrit dans la filière qui l'accueillera au retour de sa césure.
- Statut d'étudiant en césure.

- **A sécuriser son retour à l'université après la césure**

- Place de droit dans la filière dans laquelle l'étudiant est inscrit pendant sa césure.
- Pas besoin de repasser par des candidatures dans des formations.

Qui peut y prétendre ?

Tout étudiant de licence ou de master

- dès lors qu'il est admis dans une formation de l'université à l'année $n+1$.
- dès lors qu'il n'a pas déjà réalisé une césure au cours de son cycle de formation.

La procédure de demande de césure

- **Prise de contact avec les référents césure de sa composante**
 - Explication de la procédure
 - Echanges autour du projet
 - Relecture du dossier et conseils pour l'étayer, le construire
- **Dépôt d'un dossier de demande de césure auprès de l'université**
 - Curriculum vitae
 - Descriptif du projet motivé de césure

<https://www.universite-paris-saclay.fr/cesure-universitaire>
- **Examen du dossier par les référents de la composante → Avis**
- **Présentation du dossier par le référent à la commission césure → Décision**

Bilan de la campagne de demandes de césure pour l'année 2022-2023

- **6 commissions césure** (début avril-fin août)
- **51 demandes examinées pour l'UFR Sciences** (45 en 2021-2022)
 - 31 femmes
 - 20 hommes
- **47 demandes accordées**

Profil des projets déposés et retenus – Profil des étudiants

Type de projets	Nombre 2022-2023	Nombre 2021-2022
Voyage	13	9
Stage	11	1
CDD	11	7
Autre formation	4	12
Service civique	3	1
Projet artistique	3	5
Création d'entreprise	2	1
Mandat associatif		1
Volontaire dans les armées		1

Filière d'inscription	Nombre 2022-2023
L1	3
LDD1	3
PCSO	1
PASS	1
LP1	1
L2	5
LDD2	2
L3	4
LDD3	1
M1	8
M2	18